

Délais moyens de prise en charge pour l'année 2023 - Secteurs public et associatif habilité
Période des mesures entrées du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les données sont exprimées en jours.

	Délai moyen Tribunal (date de la décision / date de réception de celle-ci par le service éducatif)	Délai moyen Service éducatif (date de la réception de la décision / date de prise en charge)	Délai moyen Total (date de la décision / date de prise en charge)
Mesure Judiciaire d'Investigation Educative (MJIE) - Tous fondements juridiques	13,6	26,9	40,5
Recueils de Renseignements Socio- Educatifs (RRSE)	2,9	4,0	6,9
Contrôle Judiciaire (CJ)	7,5	6,4	13,9
Mesure Educative Judiciaire (MEJ)	28,8	4,8	33,6
Mesure Educative Judiciaire Provisoire (MEJP)	13,7	11,0	24,7